

DEPARTEMENT
DE LA DROMEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
PROCURATIONS : 7		

Séance du 28 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation
22 septembre 2022

Date d'affichage
22 septembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
et le VINGT HUIT SEPTEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - M. MOUTARD - M. RINCK - M. TEULADE - Mme TAILLEUX, M. VAN ZELE.

Excusé : M. ALLÉE

Absent : M. ROUSSELLE

Secrétaire de séance : Mme TEISSEYRE

2022 - 09 - 80

AFFAIRES D'URBANISME ET FONCIERES

REGULARISATIONS FONCIERES CHEMIN DES VIVANDES

RAPPORTEUSE : Mme Aurore AMOURDEDIEU

Dans le cadre de l'alignement du chemin des Vivandes réalisé en vue des travaux à venir rue de la Maladrerie, ainsi que de la vente de la maison appartenant à la SCI des 2J et de ses dépendances, la Commune a saisi l'opportunité de procéder à des régularisations foncières.

Ces échanges ont été validés lors de l'Assemblée Générale de la Copropriété des « Vivandes » du 31 août 2022 et approuvés par la SCI des 2J représentée par les Consorts DELHOMME.

Un plan de division ainsi qu'un document d'arpentage ont été établis par le Cabinet VALENTIN et associés. Le plan est annexé à la présente.

L'ensemble des cessions/acquisitions se font à l'euro symbolique.

Un avis de France Domaine a été rendu en date du 14 septembre 2022.

Il a été convenu par les parties :

- Cession par la Commune à la Copropriété des « Vivandes » : parcelle AX 894 d'une surface de 11m²,
- Cession par la Commune à la SCI des 2J : parcelles AX 895 à 898 pour une surface totale de 9m²,
- Cession par la Copropriété des « Vivandes » à la Commune : parcelles AX 892 et 893 pour une surface de 3m²,
- Cession par la SCI des 2J à la Commune : parcelles AX 889 et 900 pour une surface de 2 et 43m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

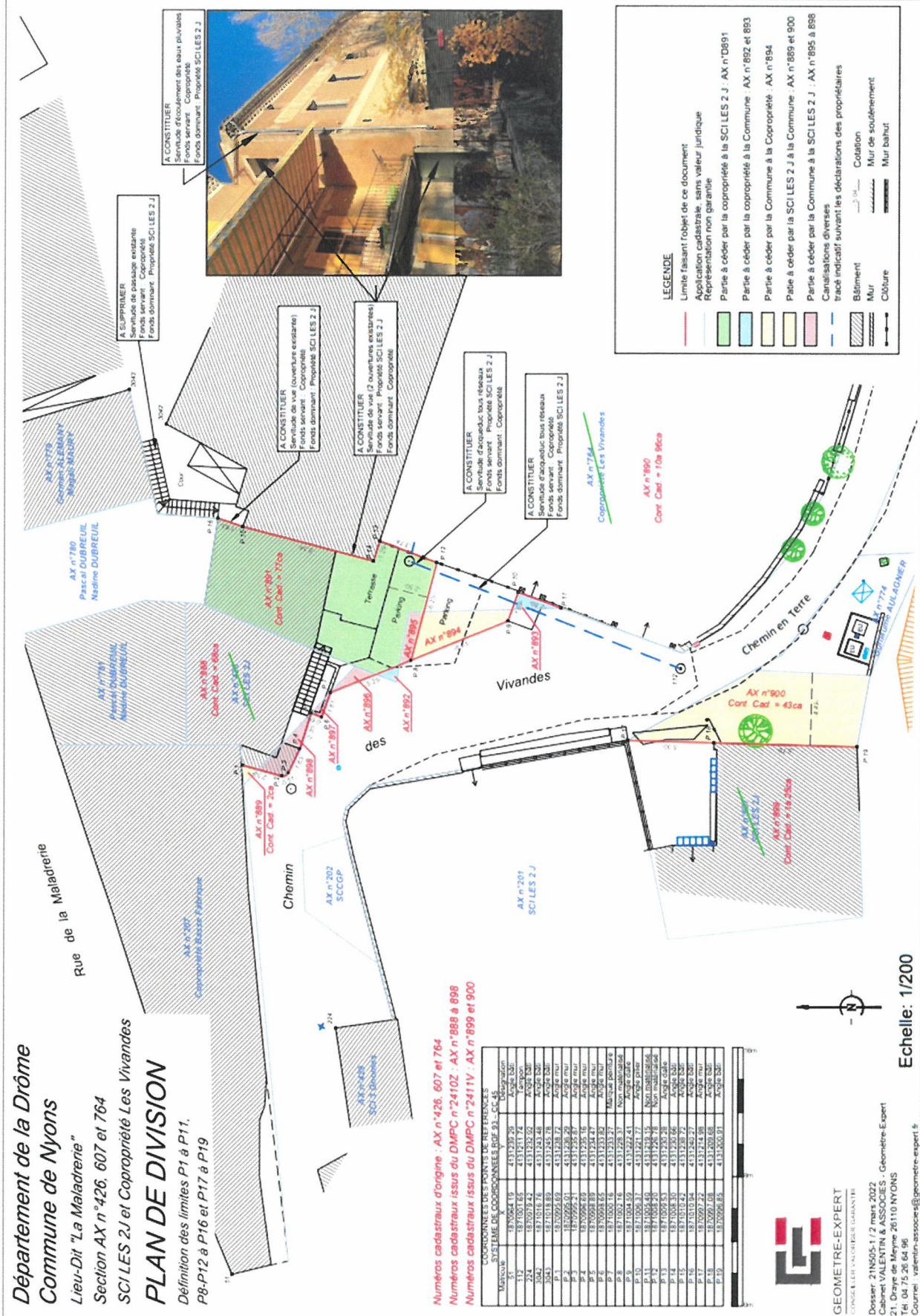
- APPROUVE ces acquisitions et cessions de parcelles, conformément aux dispositions ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette opération,

Les frais de géomètre et d'actes seront à la charge de la Commune.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS



Département de la Drôme
Commune de Nyons
 Lieu-Dit "La Maladrerie"
 Section AX n° 426, 607 et 764
SCI LES 2J et Copropriété Les Vivandes
PLAN DE DIVISION
 Définition des limites P1 à P11,
 P8-P12 à P16 et P17 à P19

Numéros cadastraux d'origine : AX n° 426, 607 et 764
 Numéros cadastraux issus du DMPC n° 24102 : AX n° 888 à 898
 Numéros cadastraux issus du DMPC n° 2411V : AX n° 899 et 900

COORDONNÉES DES POINTS DE RÉFÉRENCES
 SYSTÈME DE COORDONNÉES IGF 93 - CC 45

MATRIQUE	ESTRONS	ESTRONS
11	187004119	4313209.20
112	187001865	4313211.74
224	187027842	4313232.02
324	187011118	4313248.48
324A	187011118	4313248.48
P.1	187029269	4313238.17
P.2	187029269	4313238.17
P.3	187029269	4313238.17
P.4	187029269	4313238.17
P.5	187029269	4313238.17
P.6	187029269	4313238.17
P.7	187029269	4313238.17
P.8	187029269	4313238.17
P.9	187029269	4313238.17
P.10	187029269	4313238.17
P.11	187029269	4313238.17
P.12	187029269	4313238.17
P.13	187029269	4313238.17
P.14	187029269	4313238.17
P.15	187029269	4313238.17
P.16	187029269	4313238.17
P.17	187029269	4313238.17
P.18	187029269	4313238.17
P.19	187029269	4313238.17

GEOMETRE-EXPERT
 CABINET VALENTIN ASSOCIÉS
 Dossier : 21N505-1 / 2 mars 2022
 Cabinet VALENTIN & ASSOCIÉS - Géomètre-Expert
 21, Druye de Mayne - 26110 NYONS
 Tél. 04.75.26.64.96
 Courriel : valentin.associés@geometre-expert.fr

Echelle: 1/200